

## **Déménagement et déménageurs**

Déménager nécessite temps, énergie et argent. Lorsque tout va bien, que vous avez pris les précautions qui s'impose, soit en vous informant sur le déménageur choisi, que vous avez demandé une estimation des coûts, obtenu un contrat écrit et demandé au commerçant s'il détenait une assurance de base pour les biens déménagés, l'expérience n'en est que plus agréable.

Mais l'expérience peut devenir plus préoccupante. Retard du déménageur le matin du déménagement, dimension du camion fourni inadéquate, biens endommagés lors du transport, frais supplémentaires imprévus exigés. Ce ne sont que quelques exemples de problèmes courants portés par les consommateurs à l'attention de l'Office de la protection du consommateur. Malheureusement, même si la plupart des déménageurs offrent des services de qualité, un problème peut survenir en cours de route.

Peu importe le problème, la démarche est la même : discutez du problème avec le commerçant avant d'entreprendre d'autres démarches et demandez-lui s'il détient une assurance de base pour les biens déménagés. Si vous ne pouvez vous entendre avec lui, vous devrez alors lui faire parvenir une mise en demeure dans laquelle vous lui exposez le problème et le dédommagement attendu et, ultimement, faire valoir vos droits devant un juge. Vous avez des questions ? Téléphonnez nous au 418 435-2884.

Christine Arbour  
Coordonnatrice